



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 11 Août 2023

BAIGNADE DÉCONSEILLÉE DANS 5 COMMUNES DU LITTORAL DE LA CHARENTE-MARITIME

Emmanuel Cayron, secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, appelle les personnes qui fréquentent les plages charentaises-maritimes à la plus grande vigilance. Un risque très élevé pour les baignades est confirmé le samedi 12 et le dimanche 13 août (4 sur une échelle de 5) sur le littoral de Nouvelle-Aquitaine. En Charente-Maritime, 5 communes sont particulièrement concernées : Le-Grand-Village-Plage, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Trojan-les-Bains, La Tremblade et Les Mathes.

La baignade est déconseillée dans les communes concernées par le phénomène des baignades. Les baigneurs et pratiquants d'une activité nautique qui fréquentent les plages sont appelés à faire preuve de la plus grande prudence.

Principaux conseils pour se baigner en toute sécurité :

- Surveiller vos enfants en permanence, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau ;
- Tenir compte de votre forme physique : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer votre niveau de natation ;
- Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, etc ;
- En cas d'urgence, appeler le 112 (gratuit depuis un poste fixe ou mobile).

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)